Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-07A_04_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 23 mai 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures trente, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, SUPERCHI-GAILLARD Luc, FRANCILLETTE Frédéric, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : MACHET Bernadette

Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à CAULI Emmanuelle), BECAVIN Ellise (pouvoir à LECORGNE Nicole), BERTHELOT Yvon (pouvoir à GAILLARD Catherine), LAMIDON Nathalie (pouvoir à DODIER Yves), QUERRE Sophie (pouvoir à Erwann LARUPT)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 07-04-2026-CM : Contrat de projet « Chargé de projets en transition écologique »

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de transition écologique, la commune a engagé, depuis 2023, une démarche structurée permise par un premier contrat de projet de trois ans portant sur la fonction de « coordinateur de la transition écologique ». Ce contrat arrivant à échéance, il est proposé de créer un nouveau contrat de projet de trois ans intitulé « Chargé de projets en transition écologique » afin d'assurer la continuité et le renforcement de cette mission stratégique au service de la collectivité, en cohérence avec l'engagement de la commune dans le programme « Territoire engagé pour la transition écologique (TETE) » pour la période 2026-2029, programme pluriannuel qui met à disposition des collectivités une ingénierie territoriale et un accompagnement personnalisé pour la planification écologique.

Le besoin a évolué de manière significative par rapport au contrat initial : il ne s'agit plus seulement de coordonner des actions de sensibilisation et de mobilisation, mais de piloter une politique transversale articulant le suivi de la labellisation TETE, la mise en œuvre des actions du programme, le suivi de la stratégie locale d'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques naturels, ainsi que le suivi de dispositifs structurants tels que le plan de prévention des risques naturels (PPRN), le recul du trait de côte, la préservation du sentier littoral et les actions liées à la cuisine centrale et au projet alimentaire territorial communal.

Ce poste revêt à la fois une dimension technique et prospective (adaptation au changement climatique, risques de submersion marine, d'éboulements rocheux, d'inondation, articulation avec les services techniques et partenaires spécialisés) et une dimension de pilotage transversal, d'animation de réseau, de conduite de projets et d'appui à la décision politique, particulièrement marquée dans le suivi de la labellisation TETE et des politiques internes de transition.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-07A_04_2026_CM-DE

Le recours à un contrat de projet de trois ans, prévu par les articles L.332-24 à L.332-26 du code général de la fonction publique, permet de répondre à un besoin temporaire mais durablement identifié, lié à un programme de transformation territoriale à échéance déterminée, avec une durée comprise entre un et six ans. Ce choix offre à la collectivité la souplesse nécessaire pour adapter le cadre d'emploi aux besoins du projet, tout en garantissant la continuité et l'expertise indispensables pour la mise en œuvre d'actions transversales sur plusieurs exercices budgétaires, en cohérence avec la temporalité du programme TETE qui se déploie dans le cadre d'un plan d'actions pluriannuel.

Il est donc proposé au Conseil municipal de créer un emploi non permanent de « Chargé de projets en transition écologique » par contrat de projet de trois ans en remplacement du précédent contrat de coordinateur de la transition écologique arrivé à échéance, après avis de la commission du personnel et du comité social territorial (CST). Le positionnement de ce contrat de projet sur un niveau de rémunération correspondant à un emploi de catégorie A. Ce poste requiert une capacité à conduire des projets complexes, à coordonner des politiques publiques transversales, à animer des partenariats institutionnels et techniques, à piloter des dispositifs de labellisation et à produire des documents de cadrage et de stratégie. Il suppose également une forte autonomie, une aptitude à l'analyse réglementaire et stratégique, ainsi qu'une capacité à conseiller les élus et la direction générale dans la conduite de projets structurants

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24 à L.332-26 relatifs aux contrats de projet, qui autorisent les collectivités territoriales à recruter des agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, pour une durée comprise entre un et six ans ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'engagement de la commune dans le programme « Territoire engagé pour la transition écologique » pour la période 2026-2029 ;

Vu les avis du comité social territorial et de la commission du personnel en du 21 mai 2026 ;

Considérant que la commune s'est engagée, depuis 2023, dans une démarche structurée de transition écologique, appuyée par un premier contrat de projet aujourd'hui arrivé à échéance ;

Considérant l'engagement de la commune dans le programme pluriannuel « Territoire engagé pour la transition écologique » 2026-2029, qui repose sur un plan d'actions et un accompagnement sur plusieurs années ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité, le renforcement et le pilotage transversal de la politique de transition écologique et d'adaptation au changement climatique de la commune, ainsi que le suivi opérationnel des actions inscrites dans ce programme ;

Considérant que le recours à un contrat de projet de trois ans est adapté à la temporalité du programme TETE et répond à un besoin temporaire mais clairement identifié, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-07A_04_2026_CM-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de la création compter du 1er juillet 2026 d'un emploi non permanent de « Chargé de projets en transition écologique », dans le cadre d'un contrat de projet de 3 ans, Indice brut 565 ; indice majoré 483

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune

PRECISE que les missions de l'agent seront notamment les suivantes :

-de piloter et de coordonner la politique communale de transition écologique et d'adaptation au changement climatique ;

-de suivre et d'animer la démarche de labellisation TETE, d'assurer la mise en œuvre et le suivi des actions du plan d'actions 2026-2029, ainsi que la production des bilans et indicateurs associés ;

-de contribuer à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie locale d'adaptation au changement climatique, en lien avec les services communaux et les partenaires institutionnels et techniques ;

-de participer à la prévention et à la gestion des risques naturels et de la vulnérabilité du territoire (submersion marine, recul du trait de côte, éboulements rocheux, inondations, gestion des falaises et du front de mer, suivi du PPRN, préservation du sentier littoral) ;

-de contribuer au pilotage des projets transversaux liés à la cuisine centrale et au projet alimentaire territorial communal, en lien avec les services concernés ;

-d'animer un réseau d'acteurs (services, élus, partenaires, habitants), de mobiliser les financements disponibles et d'assurer la communication sur la démarche de transition écologique ;

-d'assurer un appui à la décision politique, en produisant des documents de cadrage, d'analyse et de stratégie à destination des élus et de la direction générale.

Le Maire
Erwann LARUPT